

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Direction Juridique, Statutaire et Réglementaire

Affaire suivie par : Benjamin SEROR

Tél : .4 89 15 10 90

Mail : direction-juridique@univ-cotedazur.fr

Arrêté DJSR n° 306 /2020

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR

VU le Code de l'Education,

VU le Code de la Propriété Intellectuelle,

VU le Décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2020,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Benjamin SEROR, Directeur Juridique, à l'effet de signer au nom du Président d'Université Côte d'Azur tous les actes administratifs en rapport avec le dépôt des marques « Université Côte d'Azur » et « UCALUMNI » auprès de l'INPI.

ARTICLE 2 :

Toute subdélégation de signature est prohibée. Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera publié sur le portail internet d'Université Côte d'Azur et consultable de manière permanente au sein de la direction juridique de l'Université.

ARTICLE 4 :

La Directrice Générale des Services Adjointe en charge de la sécurisation des procédures et décisions et est sont chargée de l'exécution du présent arrêté

Nice, le **15 DEC. 2020**

Le Président d'Université Côte d'Azur,

Copie :

M. le Recteur

Mme la DGSA en charge de la sécurisation

Intéressé



Jeanick BRISSWALTER